

APPEL A PROJET

Occupation du domaine public
en vue de l'implantation d'une structure de réparation de trottinettes et vélos électriques avec
centre de formation



CONTEXTE

La commune de Villeparisis bénéficie d'un cadre de vie agréable qui prend en compte les questions liées à la protection de l'environnement. Bordée par le canal de l'Ourcq et ses pistes cyclables, la ville mène une réflexion sur le développement des mobilités douces aux abords de ce site géographique.

OBJET DE L'APPEL A PROJET

Dans le cadre de la dynamisation du canal de l'Ourcq et du plan éco mobilité, la commune de Villeparisis lance un appel à projets pour l'installation et l'animation d'une structure fixe, dédiée à l'entretien et à la réparation de trottinettes et vélos électriques sur la passerelle de la gare SNCF Villeparisis/Mitry-le-Neuf surplombant le canal de l'Ourcq (avenue du Général de Gaulle). Structure qui devra également intégrer un centre de formation.

Le projet devra voir le jour à l'été 2023.

L'exploitant devra présenter une offre commerciale qui associera plusieurs volets :

- création d'un point de rencontre pour le ravitaillement des sportifs cyclistes, joggeurs, randonneurs
- mise à disposition en libre-service d'une station de réparation et de gonflage
- implantation d'un pôle technique dédié à l'entretien et à la réparation de vélos et trottinettes électriques
- centre de formation

Le porteur de projet devra démontrer ses compétences spécifiques, techniques et la pertinence de son projet en tenant compte des caractéristiques géographiques du lieu ainsi que des contraintes liées aux accès aux berges et à l'emprise de la structure sur la passerelle.

REGIME JURIDIQUE

Le régime de la domanialité publique s'applique au présent appel à projet.

La gestion de l'occupation du domaine public reviendra aux Canaux de Paris qui signeront avec le candidat retenu une convention d'occupation du domaine public temporaire.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE L'EXPLOITANT

Une note d'intention devra être rédigée et complétée d'annexes associées comportant des illustrations ou des photos de la structure proposée, un plan général d'implantation, un plan cadastral et tout autre document explicite quant au fonctionnement du projet.

La note comportera les éléments suivants : une description détaillée du type de structure mise en place (dimensions, poids, matériaux, raccordements ...), de son mode de fonctionnement, des prestations proposées, du matériel mis à disposition ou entreposé, des horaires d'ouverture au public, des tarifs pratiqués le cas échéant.

DEFINITION DES PRESTATIONS DE L'EXPLOITANT

Seront à la charge de l'exploitant, le raccordement électrique et sa consommation, le versement de la redevance d'occupation du domaine public, les fluides le cas échéant.

Sera à la charge de la commune de Villeparisis la communication de ce projet sur les réseaux et sites de la ville.

REDEVANCE

Le montant de la redevance liée à l'occupation du domaine public sera fixé et perçu par les Canaux de Paris en fonction du linéaire occupé ainsi que le montant lié au chiffre d'affaires réalisé pour l'activité économique exercée.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite pour l'envoi des dossiers de candidature : **31 juillet 2023 à 23h59**

Seuls les dossiers reçus avant la date limite de dépôt fixée ci-dessus seront examinés, cachet de la poste faisant foi, ou récépissé délivré lors du dépôt du dossier en mairie.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas examiné.

A adresser par voie postale à l'attention de :

Hôtel de Ville
M. Le Maire
Service développement économique
32 rue de Ruzé
77 270 Villeparisis

SELECTION DU CANDIDAT

Les services de la ville concernés par ce projet se réuniront afin de sélectionner le candidat retenu qui devra garantir l'installation de la structure cet été.

BILAN ANNUEL

Le candidat devra fournir un bilan annuel de son activité à la Ville.

LIEU D'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE :

Sur la passerelle de la gare SNCF Villeparisis/Mitry-le-Neuf surplombant le canal de l'Ourcq (avenue du Général de Gaulle)

